



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

en application de l'article R121-19 et R121-20 du code de l'environnement

Relative à l'élaboration de l'arrêté préfectoral établissant le 7^{ème} programme d'actions régional (PAR 7) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

Objet de la concertation

L'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, constitue le programme d'actions national « nitrates ». Le programme d'actions national, complété par les programmes d'actions régionaux en vigueur, est entré en application dès sa parution sur l'ensemble des zones vulnérables françaises désignées à cette date.

La révision quadriennale du volet régional du programme d'actions prévue dans l'article R211-81-4 du Code de l'environnement doit aujourd'hui être lancée, de manière à ce que **l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions régional de Normandie soit signé pour une mise en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2024, début de la campagne culturelle 2024-2025.**

En application de l'ordonnance du 3 août 2016 et du décret du 25 avril 2017, le Préfet de la région Normandie a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable libre du public pour la révision du programme d'actions Directive Nitrates.

Durée de la concertation

La concertation préalable du public pour l'élaboration du 7^{ème} PAR normand sera ouverte du lundi 2 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023. Le bilan de cette concertation sera rendu public (synthèse des observations, propositions présentées, évolutions du projet résultant de ladite concertation).

Dossier et modalités de la concertation

Le dossier de concertation sera tenu à disposition du public, pendant la durée susvisée, sur le site internet de la DREAL Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

sur le site internet de la DREAL Normandie ([Accueil](#) > [Thématiques](#) > [Eau, Nature, Mer et Littoral](#) > [Eau et milieux aquatiques](#) > [Nitrates](#) > Le 7^{ème} Programme d'actions régional (PAR) « nitrates » de Normandie

[Le 7^{ème} Programme d'actions régional \(PAR\) « nitrates » de Normandie | DREAL Normandie \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-7eme-programme-dactions-regional-par-nitrates-de-normandie)

À l'issue de la concertation, le bilan sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.

Vous pouvez adresser vos contributions du lundi 2 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023 par voie électronique :

- avec en objet : Concertation préalable du public – PAR 7 nitrates
- à l'adresse mail suivante : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DREAL Normandie, le service ressource naturelle, au numéro suivant : 02 78 26 21 27